LES IDÉES ET LES FAITS

Coup d'œil quotidien

DÉCRET
SUR LA
SURVEILLANCE DES ENFANTS

Voici à titre documentaire le texte du décret qui a paru, hier, à l'« Officiel » à ce sujet :

Article premier. — La surveillance des enfants confiés à des particuliers ou à des associations de bienfaisance, par application des articles 17 et 20 de la loi du 24 juillet 1889, est exercée par le préfet du département du domicile du particulier ou du siège de l'association, et, sous son autorité, par les fonctionnaires de l'inspection de l'assistance publique.

Art. 2. — Dès qu'un jugement rendu en vertu des articles 17 ou 20 de la loi susvisée est devenu exécutoire, le procureur de la République notifie ledit jugement au préfet chargé de la surveillance de l'enfant.

Art. 3. — Dans les huit jours qui suivent cette notification, le préfet met, par lettre recommandée, le particulier ou l'association en demeure de lui faire connaître, dans un délai de quinzaine, le lieu de placement de l'enfant et de lui adresser une notice contenant tous les renseignements à sa connaissance sur la naissance de l'enfant, son passé, sur le dernier domicile connu de ses parents ou de son tuteur, et sur son état de santé au moment où il a été recueilli.

Le préfet joint au dossier la copie du jugement dont il a reçu notification et le bulletin de naissance de l'enfant ou toute autre pièce de nature à en tenir lieu.

Art. 4. — Tout changement de placement de l'enfant doit être dans les huit jours porté à la connaissance du préfet chargé de la surveillance, en vertu de l'article 1er, par les soins du particulier ou de l'association.

Art. 5. — Lorsque l'enfant n'est pas placé dans le département du domicile du particulier ou du siège de l'association, le préfet de ce département prévient immédiatement le préfet du département de la résidence de l'enfant et, s'il ne peut assurer directement la surveillance, il arrête les mesures nécessaires, de concert avec lui.

Lorsque le préfet du département de la résidence de l'enfant exerce le droit que lui a conféré l'article 23 de la loi du 24 juillet 1889, en même temps qu'il adresse sa requête au tribunal, il doit en envoyer copie au préfet chargé de la surveillance en vertu de l'article 1er du présent décret.

Art. 6. — La surveillance a pour but de constater :

1° Que l'enfant est placé dans de bonnes conditions d'hygiène et de moralité ;

2° Qu'il est convenablement soigné en cas de maladie ;

3° Qu'il reçoit l'instruction primaire obligatoire ;

4° Que les prescriptions du présent règlement sont exactement observées.

Art. 7. — La surveillance a en outre pour objet :

1° Lorsque l'enfant a été confié à une association, de constater l'observation des prescriptions contenues soit dans les statuts, soit dans l'arrêté ministériel qui lui a accordé l'autorisation prévue aux articles 17 et 19 de la loi susvisée et concernant l'instruction professionnelle de l'enfant et la constitution du pécule ;

2° Lorsque l'enfant a été confié à un particulier, de s'assurer s'il reçoit une instruction professionnelle, s'il lui est accordé une juste rémunération pour les travaux auxquels il est employé, et si une part de son salaire est affectée à la constitution d'un pécule placé à son nom.

Art. 8. — Le préfet remet au particulier ou à l'association un carnet individuel pour chaque enfant.

Les visites médicales dont l'enfant est l'objet y sont inscrites avec leurs dates par la personne qui a la garde de l'enfant.

Lorsqu'un pécule est constitué au profit de l'enfant, mention de chacun des versements est faite sur le carnet.

Le carnet où les fonctionnaires de l'inspection de l'assistance publique doivent y inscrire les dates de leurs visites, qui seront au moins annuelles, ainsi que les observations auxquelles elles auront donné lieu.

Dans le courant des mois de janvier et de juillet de chaque année, le particulier ou l'association doit transmettre au préfet la copie des indications portées sur le carnet pendant le semestre précédent.

Art. 9. — Lorsqu'il y a lieu de procéder à des vérifications portant sur des points déterminés, le préfet peut exceptionnellement déléguer à cet effet des personnes qui lui paraissent désignées par leurs aptitudes ou leurs connaissances spéciales.

Lorsqu'il s'agit d'exercer la surveillance sur des jeunes filles, le préfet peut déléguer des dames visiteuses.

Art. 10. — Le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » et inséré au « Bulletin des lois ».

Fait à Rambouillet, le 12 avril 1907.

Par le Président de la République :
A. FALLIÈRES.

Le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur,
G. CLEMENCEAU.

Le Garde des Sceaux,
ministre de la Justice,
Ed. GUYOT-DESSAIGNE.

Ce que disent les Journaux

LES DÉMOLISSEURS

Ce sont MM. Clémenceau, Briand et Viviani. M. Maurice Allard, dans l'« Humanité », leur remémore les souvenirs d'antan.

Comment veut-il que l'on prenne au sérieux un régime dans lequel on voit des hommes, arrivés au pouvoir par les hasards de la politique, renier tout leur passé et frapper, au nom de la société qu'ils attaquaient hier et voulaient renverser, ceux qui tentent de mettre en pratique leurs propres théories ? La société bourgeoise, confiée aux bons soins de MM. Clémenceau, Viviani et Briand ! Laissez-moi rire. Malgré leur excès de zèle, ou plutôt à cause de leur excès de zèle, elle en crèvera.

Rien n'est plus dangereux que l'illogisme. Un peuple endormi peut supporter la botte d'un Mac-Mahon ou le poing d'un Casimir-Périer ; mais quand les coups lui viennent de ceux-là mêmes qui lui ont prêché l'émancipation et la révolte, alors il se réveille et se rebiffe.

Jadis révolutionnaires, MM. Clémenceau, Viviani et Briand, malgré leur conversion et malgré leur attitude nouvelle, font quand même, et inconsciemment que cela soit, besogne de démolisseurs. Et c'est cela, ô « Temps ! » qui cause notre joie. Elle en crèvera, la société bourgeoise !

LA CHAUVE-SOURIS

La chauve-souris, c'est M. le président du Conseil. Avec quelle verve, dans la « République Française », M. Henri Maret nous montre le double jeu de ce vilain oiseau.

Nous saurons désormais à quoi nous en tenir sur l'épithète de scélérates. Les lois sont dites scélérates quand elles nous sont appliquées. Mais elles cessent de l'être quand c'est nous qui les appliquons.

Le « puisque c'est nous maintenant » de mon paysan continue plus que jamais à régir les affaires humaines. Et les arrêtés de ces derniers jours ne font pas preuve d'une bien profonde psychologie, quand ils s'étonnent de ce qui leur arrive.

« Voilà qui est tout de même un peu fort, s'écriait l'un d'eux, qu'on m'écroue pour avoir fait ce que celui qui m'écroue me conseillait de faire ! »

Mon ami, vous n'avez pas réfléchi que dans ce monde tout n'est qu'heur et malheur. C'est la même chose qui mène l'un au pinacle, et l'autre aux gémonies. De trois socialistes prononçant le même discours, l'un en devient ministre, le second est nommé ambassadeur et le troisième va en prison. Pourquoi ? On ne sait pas. La veine. Rien ne démontre d'ailleurs qu'un jour celui qui est en prison n'en sortira pas, et n'y enverra pas les autres à son tour.

Lorsque j'étais à Sainte-Pélagie, de regrettable mémoire, je félicitais un gardien de sa politesse et de ses égards pour les détenus.

« Mon Dieu, me dit-il, c'est très naturel. On ne sait jamais si, en quittant la maison, ces gens-là ne seront pas gardes des sceaux. »

Il ne faut donc désespérer de rien. Je conviens d'ailleurs qu'il n'est pas agréable de voir son copain d'hier ou d'avant-hier installé dans un beau salon, tandis que, pour le même motif, on est verrouillé dans une cellule. Cela donne lieu à quelques réflexions mélancoliques. Pourquoi lui ? Pourquoi moi ? La veine, je vous le dis, la veine. En politique comme au jeu, il n'y a que cela.

Quand vous serez d'un esprit plus calme, vous comprendrez la haute moralité des événements. Vous regretterez d'être personnellement victime du système de compensations qui fait du gouvernement actuel le digne successeur d'Azaïs. Mais, ce petit inconvénient mis à part, vous saisirez la beauté du régime.

Auriez-vous par hasard oublié la fable, où la chauve-souris entend vivre en bonne intelligence avec les oiseaux et les rats ? Elle a des ailes pour les uns, elle est souris pour les autres.

« Comment pourriez-vous m'accuser, ô socialistes, de n'être plus avec vous ? C'est dans vos rangs que je prends mes ministres plénipotentiaires. Me reprocherez-vous d'incliner à droite, alors que je fourre un tas de francs-maçons dans la procession d'Orléans, à seule fin d'embêter l'évêque, et que je brave le ridicule de faire escorter Sainte Catherine par des athées ? »

Puis se tournant de l'autre côté :

« Ne voyez-vous pas, ô conservateurs, que nous sauvons l'ordre et la société ? Nous mettons les braillards sous les verrous, et nous avons recours pour cela à ces mêmes lois qui nous révoltaient quand nous étions dans l'opposition, et que nous trouvions au-dessous des lois impériales. »

La chauve-souris est un animal épais. Il est nocturne. Il tourne autour des toits alors que l'ombre s'étend. Il disparait avec le jour.

LE BILAN DE LA JOURNÉE

D'après le « Gaulois » :

Lorsque M. Clémenceau assuma les charges et les responsabilités du pouvoir, les bourgeois républicains, toujours optimistes, pensèrent que d'un geste ses collaborateurs et lui-même apaiseraient les tempêtes, et que, satisfaits de se voir représentés au Conseil des ministres par deux de leurs chefs officiels, les ouvriers socialistes renonceraient à l'action directe.

Il paraît que, tout au contraire, les agitateurs de la Bourse du travail sont plus exaspérés contre MM. Clémenceau, Briand et Viviani qu'ils ne l'étaient naguère contre MM. Ribot et Charles Dupuy.

Voilà des gens qui manquent de psychologie ; ils devraient savoir, en effet, que le radical parvenu, le socialiste apprivoisé, sont les plus implacables défenseurs des intérêts auxquels ils participent.

Quant à nous, qui jugeons en philosophes l'évolution des dernières réserves du parti républicain, nous estimons qu'il faut confier de graves besognes à ceux qui sont naturellement désignés pour les mener à bonnes fins.

On n'acquiert ni prestige, ni autorité en passant trop brusquement de la barricade à la caserne, et l'on peut appliquer à M. Clémenceau le mot que Victorien Sardou prête au prince s'adressant à Rabagas :

« Je vous ai pris pour apaiser et concilier les ennemis de mon gouvernement ; mais pour les sabrer sabre au poing, je n'ai pas besoin de vous ! »

D'après l'« Eclair » (E. Judet) :

Nous ne croyons pas que l'armée du travail manuel abandonne ses revendications et cessera de continuer la lutte engagée par elle ; mais la forme mystique de leurs campagnes d'émancipation change, et le symbolique choix du 1er mai pour faire aboutir des réformes qui n'ont pas avancé d'un pas est déjà un décor fané, une défroque du passé.

L'aspect de Paris a donc été hier très différent de celui des récentes années, tout à fait contraire à l'idée que s'en forment certains esprits inquiets : ils le redoutaient comme une fatale échéance de désordres, et ils sont fort surpris que l'épreuve ait été si facile. Les curieux cherchaient un spectacle inédit qui n'est pas venu, et les troupes, mises en réserve pour des incidents qui ne se sont pas produits, ont à peine été montrées.

Le crime imbécile d'un seul anarchiste, tirant sur les cuirassiers cinq coups de revolver, a encore caractérisé plus fortement l'horreur du public pour l'action directe et les violences. Ce n'était, d'ailleurs, pas un Français et la nationalité étrangère de ce maniaque déséquilibré paraît aujourd'hui la seule explication d'un attentat qui ne correspond ni aux impressions de la journée ni aux sentiments unanimes des promeneurs. La fureur avec laquelle la vengeance spontanée des assistants a châtié l'auteur inconnu d'un forfait, aussi monstrueux qu'insensé, traduit exactement les sympathies comme les antipathies du peuple.

Décidément, les révolutionnaires feront sagement de chercher pour le 1er mai 1908 une conception plus originale et de changer leur système démodé. Celui qui vient de tomber en faillite ne fera plus recette.

LE CHATIMENT

A PROPOS DE L'« INTERNATIONALE »

Les poètes prêtent au Châtiment une béquille. Il boite, mais il arrive toujours.

Le cas du préfet Dautresme vient à propos nous rappeler cette vérité réconfortante.

Bien qu'on ait beaucoup parlé de ce personnage, depuis quelque temps, on n'a pas songé à évoquer le souvenir de la fameuse scène du lycée de Marseille, scène dont M. Dautresme fut le héros, et qui fit tapage en son temps.

Ce temps n'est pas éloigné : trois ou quatre ans tout au plus. Mais l'on oublie si vite les sottises d'hier dans le tourbillon des sottises d'aujourd'hui ! Rappelons donc que l'illustre Dautresme, alors secrétaire de la préfecture des Bouches-du-Rhône, présida la distribution des prix au lycée de Marseille et se permit, au cours d'une filandreuse harangue, d'odieuses attaques contre la religion. Rappelons que les deux aumôniers du lycée, se levant de l'estrade, sortirent alors dignement, salués dans leur retraite par les applaudissements de l'auditoire, qui pourtant ne pouvait être passionnément clérical.

Un gouvernement non pas chrétien, mais seulement doué d'une ombre de pudeur, eût disgracié ce rhéteur impoli et sectaire. Notre gouvernement le nomma préfet.

On conçoit la joie de ce fonctionnaire, et les applaudissements qu'il dut s'accorder à lui-même pour compenser ceux que les parents des lycéens avaient décernés aux aumôniers. Il savait désormais comment se conquiert la faveur. Etre hardi, aller de l'avant, faire du zèle, voilà quel était le secret. Et, proconsul du Roussillon, il voulut appliquer la méthode qui lui avait si bien réussi à l'étage inférieur de la hiérarchie honorifique. Il voulut « forcer et corser », se montrer plus avancé, plus rouge que ses collègues, s'imposer à l'attention de ses chefs par quelque chose d'exceptionnel et de saillant. Ayant vu de quel côté le vent soufflait, il se précipita en courant dans la direction marquée par la girouette. Cette direction, c'était celle de la révolution sociale. M. Dautresme voyait deux socialistes dans le ministère, alors que, du temps de M. Waldeck-Rousseau, il n'y en avait qu'un, et qu'auparavant il n'y en avait pas. Evidemment, la ligne à suivre était tout indiquée. Il la suivit.

Hélas ! il paraît qu'il l'a trop suivie. Peu scolastique sans doute, M. Dautresme n'avait pas fait de « distinguo ». Il n'avait pas compris que les hardiesses et les excès de zèle ne sont bons que contre les curés, et il avait oublié que les radicaux, assez généralement capitalistes, goûtent peu les perspectives de chambardement. Le satrape de Perpignan n'a pas saisi ces nuances et il a foncé aveuglément, au lieu de tâter le terrain et de tenir son œil attaché sur celui du maître. L'« Internationale » avait ses faveurs, et il se sentait des entrailles de père pour les enfants terribles du collectivisme, amoureux du drapeau rouge.

Cette fois, la chose était plus grave. Ce n'était plus une insulte à la religion, chose toujours innocente par nature ; c'étaient des encouragements à des passions subversives, dont le déchaînement peut emporter un Clémenceau comme un simple curé. Aussi le pauvre homme eut-il promptement sur les doigts. M. Clémenceau, qui est très épistolier depuis quelque temps, a décoché à ce serviteur maladroit une lettre qui, au dire des gens bien informés, est plutôt vigoureuse. Pour un peu, il l'eût fait rétrograder et l'eût renvoyé comme premier figurant, dans une antichambre préfectorale. Encore une incartade, et ce sera fait.

Quoi qu'il en soit, voilà un homme dont la tête avait besoin d'être lavée, pour un très juste motif. Le lavage s'est fait attendre, et s'est rattaché à un motif différent. Que nous importe, et qu'importe aux amis de la justice, qui tiennent avant tout à ce que les hauts faits ne restent pas sans récompense ? Marseille s'honore de ses savons, et Perpignan de ses vendanges. Pourtant — contradiction ironique des choses — C'est dans la première de ces deux villes que Dautresme connut l'ivresse de la gloire, et c'est dans la seconde qu'il vient de recevoir la vigoureuse lessive dont il va probablement se souvenir. Et voilà la vie ! Ferry, lui aussi, a connu la disgrâce, et même l'impopularité furieuse, longtemps après les actes persécuteurs qui la lui auraient méritée. Le penseur n'a qu'à supprimer l'intervalle, et à rajuster la peine à la faute. Le plan providentiel éclate alors, et l'on constate que la patience, chez Dieu, n'abolit pas la justice.

G. D.

LETTRE D'AUTRICHE

(de notre correspondant particulier)

Vienne, le 29 avril.

L'EMPEREUR A PRAGUE

Aujourd'hui lundi, l'empereur revient de Prague où il a passé quinze jours dans l'exercice exclusif de sa fonction de roi de Bohême. Médité depuis longtemps, ajourné six fois pour le moins depuis un an, considéré même comme inopportun et dangereux par plusieurs conseillers du monarque, ce voyage s'est effectué dans les conditions les plus heureuses tant à l'égard de la santé du vieil empereur qu'au point de vue des résultats politiques dont il n'est pas inutile de préciser la signification.

Au début de son règne, l'empereur a connu Prague ville allemande, où il n'était harangué qu'en allemand et ne répondait lui-même qu'en cette langue ; Prague n'était alors de fait qu'un chef-lieu de province; ses droits historiques de capitale-résidence d'un royaume autonome étaient ignorés : c'est pourquoi, quand l'empereur s'y rendit en 1868, le monde tchèque émigra pour la durée de son séjour en signe de protestation, et le monarque ne vit que des Allemands.

Aujourd'hui, Prague n'a pas, à vrai dire, sa qualification de capitale autonome, puisque le souverain n'est pas couronné roi de Bohême comme il est couronné roi de Hongrie; mais en s'y établissant pour quinze jours avec des archiducs, des ministres et sa maison civile et militaire, en y installant la cour et tous ses services, instrumentant là comme à Vienne, l'empereur a reconnu le droit historique de Prague et du royaume de Bohême, concession première que le peuple tchèque accepta avec joie comme annonce d'un retour possible à l'ordre de choses voulu par l'équité.

De plus, l'empereur a été harangué dans les deux langues par les autorités, mais toujours en tchèque pour commencer, et il a de même répondu en tchèque d'abord, en allemand ensuite, autre reconnaissance de la réalité historique des choses dans le royaume de Bohême.

Ainsi, le voyage de Prague peut être regardé comme le succès le plus signalé de la nation tchèque depuis sa renaissance. Tout porte à croire qu'elle obtiendra peu à peu, et non seulement en Bohême, mais dans les affaires générales de l'empire, l'influence qu'y justifient sa force numérique, sa vigueur morale et l'éminente capacité politique que manifestent sa modération et son tact non moins que son infatigable ténacité. La nation tchèque a toujours témoigné à la France une sympathie profonde qu'elle n'a pas eu peur de déclarer à l'heure même de notre grand désastre de 1870 : nous devons donc nous réjouir pour elle-même de l'amélioration de son sort, et pour nous de l'accroissement de son influence dans l'empire.

LES PROCHAINES ELECTIONS

Quinze jours seulement nous séparent des élections générales, qui donneront à l'empire [illegible] place de la Chambre nommée par le suffrage restreint des curies privilégiées. Nous ne sommes pas en mesure de prophétiser des résultats qui ne peuvent être devinés avec précision par personne. Voici cependant ce qui peut se dire d'avance sans témérité :

En Autriche, toute question qui se pose a deux aspects : elle est une question de partis et de doctrines comme dans tous les pays de l'Europe, car les groupements sont à peu près les mêmes dans toutes les nations, à savoir groupes de droite avec nuancements et gradations diverses, et groupes de gauche allant de l'opportunisme au socialisme. Mais la question de partis s'enclave dans la question nationale. En d'autres termes la Chambre ne se compose pas seulement de représentants s'asseyant depuis l'extrême-droite jusqu'à l'extrême-gauche comme chez nous, mais de délégués de chaque nationalité qui prennent généralement place ensemble, c'est-à-dire, par exemple, que le libéral allemand et le libéral polonais ou tchèque s'isolent l'un de l'autre pour prendre place auprès d'hommes de leur nation, même s'ils ne sont pas de leur doctrine.

Or, au point de vue des nationalités, il n'y a guère de lutte effective, parce que les circonscriptions ont, en général, été formées d'après leur composition nationale : ainsi, on a déterminé pour la Bohême tant de circonscriptions allemandes, tant de circonscriptions slaves, et l'on a fait de même pour toutes les provinces à population mixte. Les compétitions et incertitudes n'interviendront que rarement aux postes limitrophes ; encore cette éventualité est-elle improbable à l'heure présente ; elle n'apparaîtra que çà et là dans l'avenir sur les territoires où une nationalité s'accroît aux dépens d'une autre, ce qui se voit pour les Slaves qui tendent à refouler les Allemands : telle ville en majorité allemande, aujourd'hui, deviendra slave dans vingt-cinq ans. Nous en reparlerons d'ici là. Mais on sait d'avance la composition nationale de la Chambre future ; elle sera plus allemande, à vrai dire, que ne le justifie le nombre des Allemands, mais déjà plus slave que la Chambre des curies privilégiées.

Quant à la lutte des doctrines, elle est plus compliquée. Il semble toutefois que les libéraux allemands (vous savez que dans toute l'Europe, hormis en France, on appelle libéraux les hommes de l'anticléricalisme maçonnique) doivent perdre beaucoup de terrain ; que les socialistes ne verront pas se réaliser les espérances qu'ils bâtissaient sur le suffrage universel ; que les catholiques de la nuance Lueger remporteront de grands succès au point de devenir le plus puissant des partis allemands.

En ce qui concerne les autres nationalités, les détails seraient fastidieux à cause du morcellement et des subdivisions sans fin. Un tableau clair des résultats en dira davantage avec plus d'utilité.

CONGRÈS D'AGRICULTURE

Vienne sera du 20 au 25 mai, le siège du 8e Congrès international d'agriculture qui promet d'être le plus important qu'on ait vu jusqu'ici, car le nombre des participants annoncés approche déjà de 2.000. Le plus grand nombre est naturellement fourni par l'Autriche-Hongrie ; puis vient l'Allemagne que nous suivons d'assez près ; en troisième lieu, vient l'Italie. Nos Français sont au moins une centaine.

A l'issue du Congrès, qui se tiendra au palais du Parlement provisoirement inoccupé, auront lieu des excursions d'études répondant à l'ordre d'investigations des diverses sections. Il en est deux en particulier qui méritent d'être recommandées à nos compatriotes : celle du Tyrol méridional qui intéressera les viticulteurs et les spécialistes en pomologie, et celle de la Carniole et du Littoral qui sera certainement fort instructive pour les sylviculteurs et forestiers à cause des travaux de reboisement du Carso, immense océan de pierres dont on ne connaît pas l'histoire. Il est certain que le Carso a été couvert de forêts dans les siècles passés ; ce furent, dit-on, les Vénitiens qui le dégarnirent pour leurs besoins de bois de marine ; peu à peu le vent puissant, appelé la Bora, dessécha la surface du sol dépouillé des forêts ; l'action des eaux paracheva l'œuvre de destruction et aujourd'hui, on ne voit plus que de la pierre. Le reboisement qu'on essaye, non sans succès, est certainement un des cas les plus curieux que puisse présenter la culture forestière en Europe.

Mais abstraction faite de ces études pleines d'intérêt et de poésie, nos voyageurs devraient profiter de leur séjour à Trieste pour visiter au moins l'île de Grado, mère de Venise qui se constitua quand Grado fut menacé par les barbares, et Aquilée, la seconde Rome, village de 2.000 habitants, jadis cité florissante qui, détruite par Attila, s'enfonça dans le sol avec ses ruines. Nul spectacle n'est plus émouvant que celui des superbes cultures qui s'étendent au-dessus de la grande ville ensevelie, dont la splendeur s'est réfugiée en un musée qu'on ne visite pas sans un sentiment puissant de mélancolie. D'Aquilée on gagne en une courte promenade la villa Vicentina, terre napoléonienne, et de là on est vite à Goritz où nos derniers Bourbons dorment leur dernier sommeil, loin de la patrie créée et illustrée par leurs aïeux.

Nos congressistes ne devront pas négliger cette tournée sur un territoire si riche en souvenirs de tant d'époques de l'histoire et dont la nature a fait une des merveilles de l'Europe. Mais ceux qui préfèrent à tout le charme de la montagne et des lacs se décideront peut-être pour le Tyrol italien. Les uns comme les autres ne devront pas oublier dans leurs pérégrinations que ces deux contrées, le Littoral et du Tyrol du Sud, seront un jour ou l'autre des champs de bataille où se décidera l'inévitable querelle entre l'Autriche et l'Italie ; on s'y prépare ; pendant que les oiseaux chantent dans les bosquets d'olivier et que les dauphins caracolent devant Pirano, les humains étudient la pose des mines sous les flots bleus et installent des batteries sous la verdure.

P.

ECHANTILLON — GRATIS —
À TOUS d'un produit composé d'extraits de PLANTES SPÉCIALES, assurant la guérison RADICALE et sans retour des Maladies de Peau, Vices du Sang, Ulcères variqueux, Dartres, Eczémas, Plaies, Acné, Boutons, Sycosis, Psoriasis, Anémie, Goutte, Rhumatismes, Hémorroïdes, Constipation, etc., etc. 30 ans d'un succès incomparable. Ecrire en joignant 0f 30 timbres pour port colis : VANDAMME, officier d'Académie, pharmacien-spécialiste, 29, Marché-aux-Poulets, Lille.

CORBIÈRES [illegible] 18

Les nouvelles Chaires de l'Institut catholique de Paris

Les luttes de demain. — Comment s'y préparer. — Origines chrétiennes et théologie patristique. — Leçons publiques et conférences pratiques. — Comment on forme une « école » en travaillant au progrès scientifique. — L'histoire des religions : chez « les autres » ; chez nous. Science et religion : apologétique traditionnelle.

La conversation que M. le chanoine Baudrillart a eue avec M. Franc a clairement exposé à nos lecteurs les projets du nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris. Elle n'enlève rien à l'intérêt des explications très complètes qu'il a bien voulu donner, sur le même sujet, durant son séjour à Rome, à notre correspondant qui nous en rend compte dans cette fort intéressante interview :

... Non, le Pape ne m'a aucunement engagé à ébrancher l'Institut catholique de Paris, me dit M. le chanoine Baudrillart. A cause des difficultés actuelles, Pie X pourrait se désintéresser de l'enseignement supérieur : il veut, au contraire, que nous nous appliquions à le développer davantage. Il n'ignore pas que notre budget annuel qui dépasse un peu 400.000 francs, constitue une lourde charge, et souvent un problème... Mais, avec sa sérénité coutumière il m'a redit le mot qu'il aime à se dire à lui-même : **Deus providebit**. Ne supprimer aucune chaire mais en créer de nouvelles : telle est sa conclusion.

Parmi ces chaires nouvelles, il en est deux spécialement — vos lecteurs le savent — qui peuvent sembler une initiative hardie : celle qui sera consacrée aux « origines chrétiennes et à la théologie patristique », et surtout celle qui aura pour programme l'histoire des religions.

SUR LE TERRAIN SCIENTIFIQUE

Pie X, remarqua à ce propos le recteur de l'Institut catholique Pie X suit avec attention la tactique et les projets de nos adversaires. Il n'ignore pas que l'histoire des origines chrétiennes et l'histoire comparée des religions descendront des chaires de la Sorbonne et des Universités dans celles des collèges et des écoles primaires. Il sait que l'on crée ainsi un nouvel enseignement et que ce nouvel enseignement se distribue déjà sous la forme de manuels d'esprit détestable de science médiocre, mais qui se réclament cependant de la science avec ostentation. La portée de ce plan n'échappe pas au Pape; hier, on laïcisait les écoles par la suppression de l'enseignement religieux; aujourd'hui, c'est l'enseignement même de la religion qu'on laïcise pour le réintroduire dans l'éducation.

Il y a, continua M. le chanoine Baudrillart, un intérêt supérieur à ce que cet enseignement laïcisé de la religion ne s'identifie pas, pour le public, avec la science elle-même. Il ne faut pas que, demain, l'on puisse dire au peuple, avec une apparence de raison : « La science affirme que les origines chrétiennes constituent des fables pareilles à celles des autres religions; la science reconnaît dans le christianisme une forme religieuse analogue à toutes les autres religions et même un peu inférieure à telle d'entre elles. » Voilà ce qui se produirait cependant si, à côté de l'enseignement officiellement sceptique, des savants chrétiens n'en créaient pas un autre d'une sincérité éclatante. Mais si l'étude laïque des religions trouve ce contrepoids, elle apparaîtra à tous ce qu'elle est en effet : une manœuvre anticléricale, perfide sans doute, funeste aussi à un certain nombre d'âmes, mais qui ne risquera plus de faire passer sur une génération tout entière comme une rafale d'impiété. Il ne s'agira plus que d'erreurs à réfuter, et la fascination qu'exerce toujours sur le peuple le mot magique de science ne s'interposera plus entre l'esprit des humbles et le catéchiste et l'apologiste.

Mais vous voyez bien qu'il s'agit là d'une de ces batailles qui se gagnent ou se perdent d'avance. C'est, dès aujourd'hui, qu'il faut nous y préparer, afin que la réponse scientifique ait acquis toute sa force au moment où l'objection scientifique aura pris toute son ampleur.

C'est cette pensée qui a dicté au Pape ses encouragements, c'est cette pensée aussi que m'a exprimée un personnage éminent qui entre dans les conseils du Saint-Père : « Nous commettons une véritable faute quand nous nous laissons prévenir, en matière religieuse, par la science inique. Il faut pourtant que, sur ce terrain qui nous appartient en propre, nous ne nous laissions précéder par personne et que nous n'attendions pas pour y paraître d'être contraints par la nécessité. »

MÉTHODES RIGOUREUSES

Il me semble, questionnai-je, que, présentement, rien n'est compromis. Dans son enquête sur les Universités, M. Ferdinand Lot jette un cri d'alarme qui n'est pas pour nous déplaire quand il constate, dans le clergé, la multiplication d'hommes munis d'une instruction vraiment supérieure. Il paraît bien que les nouveaux professeurs de Sorbonne, M. Debidour ni M. Guignebert, ne sont des foudres de guerre vraiment invincibles ?...

Je ne le nie pas, me répondit M. Baudrillart. Ne perdez pas de vue, cependant, que, dans l'espèce, il s'agit d'un enseignement à créer, et qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Nous avons dans le clergé un certain nombre d'hommes de valeur qui ont travaillé sur les origines chrétiennes et la théologie patristique : l'Institut catholique fera appel à l'un d'eux pour l'une des chaires dont nous parlons. Les cinq premiers siècles de l'Église seront étudiés ainsi au double point de vue des faits et des doctrines : deux groupes de recherches qui se poursuivront distinctement pour s'intégrer dans les conclusions. L'enseignement prendra, de même, une double forme. Chaque semaine, le cours s'ouvrira par une leçon publique à tous les auditeurs de bonne volonté; mais un autre cours réunira les travailleurs qui, de concert avec les professeurs, scruteront les textes et élaboreront avec lui les conclusions scientifiques. Vous reconnaissez la méthode féconde des conférences pratiques, auxquelles M. Cauchie, à Louvain, a donné un si grand éclat: ainsi les savants se formeront au fur et à mesure que la science avancera.

L'« histoire des religions » nous apporte une tâche plus ardue. Elle suppose une connaissance des langues orientales et des littératures indoues, que peu d'ecclésiastiques jusqu'ici ont acquise.

Sur la méthode à suivre en ce délicat enseignement, une question surgit tout d'abord. Les savants voudraient que l'on confiât l'étude de chaque religion à un spécialiste distinct, que l'on se contentât d'étudier séparément chacune des religions anciennes, et qu'on s'abstînt de formuler des conclusions générales. Mais outre qu'un pareil plan serait pratiquement irréalisable, nos adversaires — depuis qu'on étudie l'histoire des religions — n'ont jamais manqué d'en tirer des conclusions générales, pour s'en servir contre le christianisme. Il en résulte pour nous un impérieux devoir de répondre à ces objections, et, par suite, de donner, nous aussi, à notre enseignement des religions, un caractère général, dans une certaine mesure aussi une forme apologétique.

C'est ce qu'avait commencé jadis l'abbé de Broglie. Son livre « Problèmes et conclusions de l'histoire des religions » résumait l'enseignement qu'il avait donné à l'Institut catholique, et c'est justement cette œuvre si tragiquement interrompue, qu'il faut continuer en utilisant les travaux plus récents.

L'Institut catholique s'adressera donc à un homme qui, ayant étudié directement une religion particulière, sera capable — comme tout homme qui a fait des études originales et personnelles — de juger les ouvrages des autres, d'étudier, de seconde main, les questions qu'il n'aura pas éclaircies par lui-même. De la sorte, l'enseignement des religions, pour n'être pas sur tous les points original, prendra légitimement un caractère général, sans qu'on puisse néanmoins en contester la valeur scientifique.

Il n'en est pas moins certain que, plus tard, quand les ressources de l'Institut catholique le permettront, deux grandes sections s'imposeront : l'une pour l'enseignement des religions sémitiques, l'autre pour l'enseignement des religions de l'Inde.

Pour cette chaire d'ailleurs comme pour la précédente, deux séries de cours seront données : les leçons publiques seront consacrées aux exposés et aux conclusions; les conférences pratiques réservées aux seuls étudiants seront consacrées au travail de recherche et d'élaboration.

LES INSTITUTS SPÉCIAUX

Avec les leçons publiques sur l'histoire de l'Église, ces deux chaires constitueraient, au sein de l'Institut catholique de Paris, un véritable institut spécial d'histoire religieuse. J'en fis la remarque à M. Baudrillart, et j'y joignis aussitôt une question : La remarquable enquête qu'un de nos adversaires, M. Ferdinand Lot, a consacrée, dans les « Cahiers de la Quinzaine », aux Universités, et que Mgr Batiffol a analysée avec sa finesse coutumière, relève la stérilité des méthodes officielles : il critique impitoyablement la division actuelle des Universités en Facultés qui sectionnent en une série de compartiments à cloisons étanches l'enseignement supérieur, au grand détriment de la recherche et du progrès scientifiques.

Le recteur de l'Institut catholique adhérait-il pour son compte aux conclusions qui ressortaient du travail de M. Ferdinand Lot, et songeait-il à substituer à l'ancienne distribution de l'enseignement supérieur en facultés, une autre organisation basée sur le principe des instituts spéciaux ?...

Toute solution radicale en l'espèce serait imprudente, observa mon interlocuteur. Il ne faut pas oublier que les Universités, libres ou non, ont une double fonction à exercer : savoir l'avancement des sciences, mais en même temps et comme objet direct, l'enseignement. Nous prenons l'engagement de former des théologiens, des avocats, etc. A ce point de vue, toute Université comprend forcément une série d'« écoles » qui assure à chacune de ses catégories d'étudiants une formation appropriée à son état. Et là gît précisément la raison de l'ancienne division des Facultés, raison qui subsiste toujours, et qui rend les Facultés existantes à peu près intangibles. Mais la haute science ne saurait que s'étioler dans une Université qui se condamnerait à tout comprimer entre ces cadres un peu rigides.

Aussi est-il bon qu'à côté des Facultés traditionnelles, des Instituts spéciaux surgissent, décernant d'ailleurs aux étudiants des diplômes de capacité correspondant à la matière de leur enseignement. C'est ainsi que S. Em. le cardinal Mercier a institué à Louvain, en dehors des Facultés ordinaires un Institut de philosophie néo-scolastique : toutes les sciences, étudiées séparément dans les diverses Facultés de l'Université, y fournissent leur apport à la recherche philosophique.

Dans un esprit analogue, traditionnel et progressif à la fois, nous avançons prudemment, sans rien bouleverser, sans nous attacher à aucun système préconçu; sans troubler les vieilles méthodes d'enseignement que l'expérience a consacrées, sans nous refuser non plus à aucune innovation raisonnable.

Très attentif à ne point compromettre l'efficacité pédagogique de notre enseignement, nous considérons comme un devoir rigoureux d'accroître sans cesse la réputation scientifique de l'Institut catholique. Tout le prestige que nous acquerrons ainsi concourra au but que vise très spécialement la création de nos nouvelles chaires religieuses : je veux dire à briser la fascination scientifique de l'enseignement antichrétien des religions. Or, nous n'y parviendrons qu'à la condition de compenser par une intelligente utilisation de nos ressources morales l'énorme disproportion de nos ressources matérielles : qu'est-ce que nos 400.000 francs annuels en face des 7 millions, budget ordinaire de l'Université de Paris ? Notre principale richesse, c'est notre liberté : nous en devons tirer parti, non seulement pour imprimer à notre enseignement un caractère fortement chrétien, mais pour introduire dans nos méthodes et notre organisation une flexibilité favorable au progrès scientifique.

LA VALEUR DE LA SCIENCE

C'est tout un programme d'apologétique que vous venez de développer, Monsieur le recteur, mais d'une apologétique objective, rationnelle, conforme aux grandes méthodes traditionnelles, et singulièrement contraire à l'engouement « anti-intellectualiste »... On le voit à la façon dont vous parlez de la science... Permettez-moi donc, comme conclusion de cet entretien, de vous interroger sur la tendance que plusieurs manifestent aujourd'hui, de déprécier la raison, de n'assigner à la science qu'un caractère officiel, de demander à l'intuition morale les motifs et jusqu'à l'objet de la croyance. Vous entendez que je fais allusion spécialement à M. Le Roy : je le nomme pour donner à ma question toute sa précision.

J'ai pour la personne de M. Le Roy la plus profonde estime, me répondit M. Baudrillart. Nul plus que moi n'apprécie la noblesse de son âme et l'élévation de ses sentiments. Mais je crois qu'il fait fausse route et que, voulant faire du bien, il fait du mal. Je n'hésite donc pas un instant à déclarer « mon opposition très nette à ses idées philosophiques », comme à tout système analogue. J'estime que tout ce qui affaiblit la raison aboutit à affaiblir la foi. La foi est une vertu surnaturelle, bien entendu : les plus beaux raisonnements du monde ne produiront pas un acte de foi : je le professe avec l'Eglise. La volonté, la bonne volonté, a, dans l'acte de foi, son rôle décisif : je ne le contesterai certes pas !

Il nous faut savoir cependant ce que nous croyons et pourquoi nous le croyons : or, c'est la raison qui nous l'apprend et non le sentiment, ni la volonté.

Après cette affirmation catégorique, vous comprendrez cependant que je n'aborde pas ici certaines discussions qui relèvent des sciences physiques et mathématiques. J'encourrais à mes propres yeux un reproche analogue à celui que j'adresse à M. Le Roy. Mathématicien, il veut trancher les plus hauts problèmes de théologie. Historien, je n'usurperai pas sur le domaine des mathématiciens et des physiciens. Il me suffira de dire que j'ai suivi avec un vif intérêt et une véritable jouissance intellectuelle les conférences que M. de Lapparent a consacrées à ce problème ardu de la certitude dans les sciences : les conclusions m'en ont paru pleinement justifiées et tout à fait judicieuses. C'est dans cette voie-là que nous marchons...

L'entretien prit fin là-dessus. Y aurait-il impertinence à souligner la mesure parfaite et la justesse de ses conclusions ? Ni superstition de la science, ni dépréciation de la science : le recteur de l'Institut catholique de Paris n'admet ni l'un, ni l'autre excès, sans méconnaître ce qu'a de provisoire et d'hypothétique l'universel scepticisme qui considérerait la science comme un pur jeu de l'esprit. Ainsi, le haut enseignement catholique garde-t-il à l'esprit français cet équilibre et ce bon sens qui sont un de ses plus précieux patrimoines : il sert, en même temps, les deux saintes causes de l'Eglise et du pays.

B. [illegible]